



Médiation familiale



**Demande de renseignement
prise de rendez-vous :**

Tél. : 02 51 44 78 99

Mail : mediationfamiliale@udaf85.fr

www.udaf85.fr



Permanences

Sud-Vendée

- La Chataigneraie
- Fontenay-le-Comte
- Luçon
- Moutiers-les-Mauxfaits

**Vous vivez une tension
familiale liée à un conflit,
une séparation, une rupture
de lien.**

L'Udaf vous propose un espace de **médiation familiale** pour **renouer le dialogue**, gérer les situations conflictuelles, exprimer vos émotions, identifier vos besoins, **trouver ensemble des solutions** face à des situations difficiles : Séparation, choix de la résidence des enfants, pension alimentaire, tensions familiales, succession conflictuelle...



Udaf
Vendée

Médiation familiale



Médiation familiale

Vous êtes concerné par une situation familiale difficile, conflictuelle, susceptible d'entraîner une rupture du lien :

- > La **question d'une séparation** se pose ?
- > Couple ou parents en **situation de rupture, de séparation, de divorce** ?
- > Adolescent, jeune adulte, parent(s), en **conflit familial** ?
- > Grands-parents en **rupture de lien** avec leurs petits-enfants ?
- > Fratries adultes en **désaccord** (prise en charge parent âgé, succession délicate...)?



*J'en ai marre du conflit !
Moi aussi, ça me fatigue !*

*On ne se parle plus.
Ou alors quand on se parle, on ne se comprend pas !*

Depuis la séparation, je ne vois plus beaucoup mon enfant...

Un lieu, un temps pour vous exprimer, vous écouter et échanger

Pourquoi ?

- > Maintenir ou rétablir une **communication constructive** ;
- > Mieux communiquer, aborder le conflit, **apaiser la relation** ;
- > **Aborder tout sujet pouvant être source de tension** (modalités de résidence, droit de visite, aspects financiers, partage de biens...) ;
- > Rechercher ensemble des **solutions concrètes** ;
- > Réfléchir à des **accords durables et respectueux** des besoins de chacun, adulte comme enfant.

Comment ?

- > **Un entretien d'information** préalable, individuel ou en commun, gratuit et sans engagement ;
- > Une ou plusieurs **séances de médiation familiale**, avec une participation financière adaptée aux revenus de chacun.

Si les personnes le souhaitent, elles peuvent faire homologuer auprès du Juge aux Affaires Familiales les éventuels accords issus des séances.

Quand ?

Avant, pendant, après ou en dehors de toute procédure judiciaire, la médiation familiale peut intervenir à tout moment d'une situation familiale conflictuelle.

Toute personne peut s'adresser librement à notre service.

Un rendez-vous confidentiel avec une médiatrice familiale vous sera proposé.



Professionnel diplômé d'État, le médiateur familial est un tiers neutre, impartial, sans pouvoir de décision et tenu à la confidentialité.

Service de médiation familiale

21, rue Capitale du Bas Poitou
85200 FONTENAY-LE-COMTE

02 51 44 78 99
mediationfamiliale@udaf85.fr

www.udaf85.fr

Nos lieux d'intervention dans le Sud-Vendée

